

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation

04/01/2024

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2024-04 Demande de subvention CAF pour le projet de restructuration des WC à l'école

**EXTRAIT DU REGISTRE DE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de janvier à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs CHERAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent excusé : M. TYTGAT Loïc

Mme MOTTIER Catherine a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la commune peut obtenir une subvention au titre de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour le projet suivant :

- Aménagement de toilettes PMR pour les enfants et réfection de la couverture des toitures du préau et des WC de l'école pour une meilleure isolation.

Les devis estimatifs pour ces achats sont de :

- Réfection des sanitaires filles/garçons - plomberie : 8 194.48 € HT
- Réfection des sanitaires filles – maçonnerie : 16 938.95 € HT
- Réfection des sanitaires garçons – maçonnerie : 23 327.04 € HT
- Réfection de la couverture à l'école : 26 474.60 € HT

Soit un total estimatif de 74 935.07 € HT soit 89 922.08 € TTC.

Sachant que ces locaux sont utilisés par l'accueil périscolaire le matin et le soir tous les jours d'école et le centre aéré tous les mercredis pendant le temps scolaire et lors des vacances scolaires, la mairie à ce titre peut demander une subvention à la CAF.

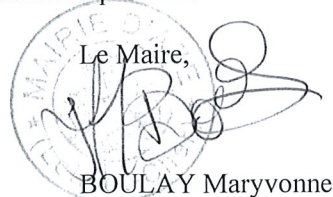
Sur une année comprenant 365 jours, le centre aéré occupe une partie des locaux de l'école 119 jours au titre des vacances scolaires et 36 mercredis, soit 155 jours dans une année. Cela représente une occupation de 42.46 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT :

- ➤ d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des service de la CAF pour obtenir une subvention

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

MOTTIER Catherine